

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2024

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de procurations : 7

Date d'affichage de la convocation : 21.05.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire à la mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt et un mai deux mil vingt-quatre, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER – Nicolas SCHMITT – Cathie PETRI – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Laurent GUILLO – Eric THOMY – Eric LEHMANN – Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL – Julie LINGELSER – Sophie DIEMER – Henri BECKER – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Laurent BAYART donne procuration de vote à Monsieur Laurent GUILLO
Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Madame Désirée HUBER donne procuration de vote à Monsieur Hervé DIEBOLD
Madame Nathalie MAUVIEUX donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI
Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Eric LEHMANN

Était absent excusé :

Grégory RICHERT

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 30 mai 2024

Publié sur le site internet de la commune le 30 mai 2024

Le Maire, Béatrice BULOUE



4. Finances - décision modificative n°1

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 19

Conseillers
absents : 8
dont 7 avec procuration

Le budget primitif 2024 de la commune prévoit un crédit de 12 375,00 € pour les subventions aux clubs sportifs et de 6 000,00 € dans le cadre des aides à la licence jeunes.

A ces montants auraient dû s'ajouter un montant de 371,34 € correspondant à l'engagement pris par la commune de Mundolsheim par convention passée avec le Volley Ball Club de Mundolsheim de prendre en charge 50 % du coût d'achat de filets de séparation.

Le montant de pénalités au titre de la loi SRU a été notifié après adoption du budget primitif 2024 et s'avère moins élevé que les prévisions.

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT	Prog				
D / 6574-326 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	/		372,- €		
D/ 739116-01 Prélèvements au titre de l'art 55 de la loi SRU	/	372,- €			
TOTAL FONCTIONNEMENT		372,- €	372,- €		

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la décision modificative n°1 du budget 2024 conformément au tableau présenté ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 26 Voix pour

Mundolsheim, le 30 mai 2024
Le Maire,

Béatrice BULOUE



Le secrétaire de séance,



Cathie PETRI